



Déclaration à la CAPD des instituteurs et professeurs des écoles 2 décembre 2011

L'installation de cette CAPD réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles d'octobre 2011.

Nous reviendrons d'abord sur ce scrutin, avant de vous dire dans quel état d'esprit les élus du SE-Unsa entendent investir le mandat qui leur a été donné.

En effet, nous ne souhaitons pas tourner la page des élections professionnelles d'octobre 2011 en passant sous silence les difficultés qui les ont **émaillées**.

Ce scrutin a été marqué par de nouvelles modalités de vote mises en œuvre dans un calendrier contraint, imposé par le gouvernement.

Nous tenons à nouveau à dénoncer les difficultés et les dysfonctionnements qui ont empêché de nombreux collègues de s'exprimer par leur vote.

Le taux de participation atteignant, depuis des dizaines d'années, plus ou moins 60% des électeurs n'a été cette année que de 39% au CTA, et de 42% pour notre CAPD. Et cela s'explique. La mise en place du vote électronique, avec une procédure nouvelle, relevait parfois d'un véritable parcours du combattant. L'installation de l'application JAVA a été souvent compromise par la vétusté des postes informatiques et la conformité des kiosques n'a pas toujours pu être validée. Des difficultés multiples ont empêché le vote de dizaines de collègues dont les mots de passe ou les identifiants n'étaient pas reconnus, voire pas attribués du tout.

Des dizaines d'enseignants, y compris présents depuis longtemps dans notre académie, y compris présents sur notre propre liste de candidats SEUNSA, que vous avez-vous-même validée en septembre, n'étaient pas présents sur la liste électorale et n'ont même pas reçu de notice de vote. Des dizaines d'agents non titulaires ont été invités à voter sur une adresse électronique dont la plupart n'avaient pas connaissance. Toutes ces difficultés ont inévitablement pesé sur la participation dans l'éducation nationale.

Un ministère qui ne connaît pas ses propres agents et se trouve incapable de mettre à jour une liste d'électeurs conforme à la réalité, un ministère qui ôte, de fait, le droit de vote à ses personnels, un ministère qui fait un choix de date hâtif pour ces élections professionnelles, qui oblige une mise en place dès la rentrée scolaire, au mépris des délais raisonnables pour une préparation conforme aux enjeux, un tel ministère laisse planer un doute... et provoque la suspicion du sabotage délibéré... En effet le doute subsiste sur une telle organisation, dont la gestion et l'anticipation ont comporté trop d'anomalies, qui s'apparentent à des irrégularités. Nous les avons dénoncées, en temps et en heure, et auprès de tous les étages administratifs sans obtenir les corrections attendues.

Un bilan complet doit être réalisé afin de tirer les leçons pour les prochaines échéances. Les prochaines élections professionnelles ne peuvent pas, ne doivent pas reproduire les mêmes écueils.

Ensuite, nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus SE-Unsa : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte de l'humain. Il s'agit bien évidemment d'évoquer les dossiers qui concernent directement notre instance mais aussi plus globalement les questions qui concernent la gestion nationale des personnels du premier degré. En la matière, nous dénonçons l'absence totale de dialogue social réel et sincère de la part du ministère.

"Moins d'enseignants, mieux payés, mieux formés, mieux considérés, mieux respectés. C'est la seule politique possible" C'est ce qu'a déclaré le président de la République Nicolas Sarkozy lors de son intervention télévisée du 27 octobre 2011.

Malheureusement, de ces propos présidentiels, seul le premier point ("moins d'enseignants") se trouve vérifié avec les nombreuses suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale pratiquées depuis 2007 à l'encontre des enseignants comme des autres catégories de personnels.

"Mieux payés ?" Comme l'ensemble des agents de la Fonction publique, les enseignants sont victimes du gel du traitement indiciaire et de la hausse des prélèvements. Le projet de décrets concernant l'évaluation, et l'avancement des enseignants ne ferait qu'aggraver leur situation.

"Mieux formés" ? Le démantèlement de la formation des maîtres aboutit à une catastrophe unanimement dénoncée, alors même qu'ont été ignorées les contre-propositions des organisations attachées à une réelle formation professionnelle des enseignants. Et ce n'est pas la formation continue devenue quasi inexistante, qui peut compenser les manques et renforcer le développement des compétences professionnelles des enseignants.

"Mieux considérés et respectés" ? Les critiques systématiques contre l'enseignement public et ses personnels témoignent de l'écart entre le propos présidentiel et la réalité différente que vivent les personnels et les usagers du service public. Il devient trop fréquent, voire habituel, hélas, que la parole officielle médiatisée n'ait rien à voir avec la réalité de terrain.

En dernier point nous voulons aborder le projet de réforme de l'évaluation et de l'avancement.

La déclaration unitaire à laquelle le SEUNSA participe traduit tout à fait notre point de vue.

En quoi ce nouveau dispositif d'évaluation professionnelle garantira-t-il moins d'injustices que la note et le système d'avancement actuels ? En quoi, ce système aidera-t-il les enseignants à relever le défi de la réussite de chaque élève ?

Le dispositif envisagé instituera un climat détestable dans les établissements scolaires mettant à mal le travail d'équipe. Oui, il faut une évolution du système d'évaluation. Mais ce n'est pas d'objectifs et de récompenses individuelsmais de travail d'équipe, de formation, de soutien, d'accompagnement, d'entre-aide et de reconnaissance dont nos collègues ont besoin.

Ces textes font partie intégrante de la politique managériale globale que le ministère expérimente notamment avec le dispositif Eclair.

Pour ces raisons, le SE-Unsa appelle à la grève le 15 décembre et à signer et faire signer la pétition pour le retrait de ces textes.

En conclusion, pour cette CAPD d'installation, le SE-Unsa réaffirme son exigence de respect de nos collègues. Les opérations de gestion de carrière sont très souvent déterminants pour allier vie personnelle et vie professionnelle. Elles ne peuvent manquer ni de considération ni de reconnaissance. N'est-ce pas cela la gestion de ressources humaines ?

Les élus SEUNSA à la CAPD 71

